

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ASSEMBLÉE DU 3 MARS 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Fortierville, séance du 3 mars 2025, tenue au 198A, rue de la Fabrique, à 19h30, sous la présidence de madame Julie Pressé, mairesse, à laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Marc Lemay, Michel Fortier, Yannick Pressé, Éric Guillot, Maxime Guillot, tous formant quorum.

Absence : madame Julie Lemay

Assiste également à cette séance : madame Annie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum,

RÉSOLUTION # 043-03-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Annie Jacques, directrice générale, fait la lecture de l'ordre du jour :

RÉSOLUTION # 044-03-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté comme suit, et que les "affaires nouvelles" restent ouvertes.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal antérieur
5. Comptes à payer
6. Liste des revenus
7. Correspondance
8. Dépenses à approuver
 - a) Fauchage des bords de chemin
 - b) Débroussaillage des fossés
 - c) Marquage de la chaussée
 - d) Balayage des rues
 - e) Abat-poussière
 - f) Vidange des fosses septiques résidentielles
 - g) Vidange des regards et nettoyage des stations de pompage
 - h) Camp de jour – t-shirts pour les animateurs
 - i) Camp de jour – coordination 2025
9. Demandes
 - a) Stratégies Saint-Laurent et comités ZIP (demande d'appui)
 - b) Semaine québécoise de la déficience intellectuelle
10. Affaires courantes
 - a) Dons d'arbres
 - b) Collecte des encombrants
 - c) Rencontres Hydro-Québec (Journées de la culture)

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

- d) Éco-Énergie 360
- 11. Suivi de dossiers
 - a) Service incendie – rapport annuel
 - b) Ancien site d'enfouissement – mandat au service juridique de la FQM
 - c) Contrat de déneigement – appel d'offres
 - d) Jugement # 200-17-035080-233
- 12. Règlements
- 13. Comités et MRC
- 14. Affaires nouvelles
 - a) Yvon Trottier – rassemblement des Chevaliers de Colomb
- 15. Période de questions
- 16. Levée de l'assemblée

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ANTÉRIEUR

RÉSOLUTION # 045-03-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 3 février 2025 avec dispense de lecture.

5. COMPTES À PAYER

RÉSOLUTION # 046-03-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter :

- 1. Les déboursés des chèques # 1736 à # 1740 pour la somme de 2 360.14 \$.

NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION	# CHQ	MONTANT
ARLPHCQ	COTISATION 2025	1736	170.00 \$
COOP. NATIONALE INFORMATION INDÉPENDANTE	AVIS PUBLIC RANG ST-ALPHONSE	1737	459.90 \$
FONDATION BECANCOUR-NICOLET-YAMASKA	CAMPAGNE 2025	1738	323.00 \$
PUROLATOR	FRAIS LIVRAISON	1739	56.28 \$
TRAPPEURS EXPERTS	TRAPPAGE DE CASTORS	1740	1 350.96 \$

TOTAL **2 360.14 \$**

- 2. Les comptes à payer des dépôts directs # 502504 à # 502523 pour la somme de 121 375.60 \$.

ADMQ	
2025-02-05 FAC19794	672.60 \$
CONGRÈS ADMQ	
2025-02-10 FAC19926	51.74 \$
FORMATION PRE-CONGRES	
TOTAL	724.34 \$

ANNIE JACQUES	
2025-02-05 2025-01-29	30.00 \$

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

DEPLACEMENT REUNION PIIRL (MRC BÉCANCOUR)	
TOTAL	30.00 \$

CAUCA	
2025-02-17 17712	32.28 \$
SYSTÈME ALERTE POPULATION (COLLECTE RÉCUP.)	
TOTAL	32.28 \$

CENTRE BUREAUTIQUE MAURICIE INC.	
2025-02-05 147097	97.42 \$
PHOTOCOPIEUR - CONTRAT DE SERVICE	
TOTAL	97.42 \$

COMPTEURS LECOMTE LTEE	
2025-02-10 67253	3 955.98 \$
COMPTEURS D'EAU	
TOTAL	3 955.98 \$

COVRIS COOPÉRATIVE	
2025-02-10 0399221	38.15 \$
DIESEL POUR TRACTEUR PATINOIRE	
2025-02-10 0401500	121.76 \$
ESSENCE	
2025-02-17 0403562	65.55 \$
ESSENCE SOUFFLEUSE	
2025-02-24 404481	260.20 \$
ESSENCE, CHLORE LIQUIDE	
TOTAL	485.66 \$

CRSBP	
2025-02-10 28529	5 737.85 \$
CONTRIBUTION MUNICIPALE 2025	
TOTAL	5 737.85 \$

EDOUARD PAQUETTE	
2025-02-17 2810	2 578.70 \$
PERMANGANATE DE POTASSIUM	
TOTAL	2 578.70 \$

ENERGIES SONIC INC.	
2025-02-24 1971562	633.90 \$
PROPANE GARAGE MUNICIPAL	
TOTAL	633.90 \$

EUROFINS ENVIRONEX	
2025-02-10 1059139	201.21 \$
ANALYSES EAU POTABLE	
2025-02-10 1059140	304.68 \$
ANALYSES EAUX USÉES	
2025-02-10 1063275	-43.11 \$
CREDIT FRAIS LIVRAISON TEST EAU	
2025-02-10 1063279	-43.11 \$
CREDIT FRAIS LIVRAISON TEST EAU	
TOTAL	419.67 \$

FQM	
2025-02-24 12529	161.50 \$
PLAN GESTION DES ACTIFS EN EAU	
TOTAL	161.50 \$

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

GROUPE CASTONGUAY INC.		
2025-02-24	109058	37.83 \$
HELICE (CHAUFFERETTE AQUEDUC)		
TOTAL		37.83 \$

GRIMARD ET FILS INC.		
2025-02-17	80053583	20.70 \$
PLAT ACIER POUR SOUFFLEUSE		
2025-02-17	80053786	23.45 \$
BOLTS SECURITE SOUFFLEUSE		
TOTAL		44.15 \$

ENTREPRISES JACQUES BEAUDET INC.		
2025-02-10	2025-03-15	26 490.78 \$
CONTRAT DÉNEIGEMENT		
TOTAL		26 490.78 \$

LAVERY		
2025-02-24	1687117	545.56 \$
SERVICES JURIDIQUES		
2025-02-24	1687122	6 505.29 \$
SERVICES JURIDIQUES		
2025-02-24	1687183	730.09 \$
SERVICES JURIDIQUES		
TOTAL		7 780.94 \$

MAGNOR INC.		
2025-02-24	00603652	3 045.32 \$
REMPACEMENT SONDE PH POUR ANALYSEUR (50%)		
TOTAL		3 045.32 \$

MATERIAUX FORTIERVILLE 2020 S.E.C.		
2025-02-05	0229374	51.74 \$
PORTE SERVICE DE GARDE		
2025-02-05	0229665	1 296.58 \$
SEL ADOUCISSEUR		
2025-02-05	1179705	56.30 \$
PELLE TRAINÉAU		
2025-02-05	1179931	109.14 \$
ADAPTEUR, PIÈGE SOURIS		
2025-02-05	1179932	58.59 \$
MASQUE RESPIRATEUR, NETTOYANT		
2025-02-05	1180267	45.88 \$
DEGLACANT, TENTEUR		
2025-02-05	1180296	58.14 \$
ARRET PORTE, BUTOIR		
2025-02-05	1180297	22.15 \$
GYPSE SALLE MUNICIPALE		
2025-02-05	1180642	18.56 \$
PATINOIRE		
TOTAL		1 717.08 \$

MRC BECANCOUR		
2025-02-10	2025-03-15	32 564.00 \$
QUOTE-PART		
TOTAL		32 564.00 \$

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

GROUPE RDL THETFORD / PLESSIS INC.	
2025-02-04 FTHE00002728	247.20 \$
ASSISTANCE COMPTABLES	
TOTAL	247.20 \$

SERVICE SECURITE INCENDIE MRC BECANCOUR	
2025-02-10 2025-03-15	34 591.00 \$
QUOTE-PART INCENDIE	
TOTAL	34 591.00 \$

TOTAL **121 375.60 \$**

3. Les prélèvements automatiques pour la somme de 19 138.15 \$.

NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
BELL MOBILITE INC.	CELLULAIRES	73.67 \$
BENEVA	ASSURANCES COLLECTIVES	1 865.36 \$
HYDRO-QUEBEC	EGOUT	1 398.82 \$
HYDRO-QUEBEC	BUREAU MUNICIPAL	702.04 \$
HYDRO-QUEBEC	BORNES ÉLECTRIQUES	214.95 \$
HYDRO-QUEBEC	EGOUT	134.70 \$
HYDRO-QUEBEC	SALLE MUNICIPALE	2 196.33 \$
HYDRO-QUEBEC	GARAGE MUNICIPAL	91.91 \$
HYDRO-QUEBEC	LUMIÈRES DE RUES	280.61 \$
HYDRO-QUEBEC	CROQUET	477.41 \$
HYDRO-QUEBEC	CHALET DES LOISIRS	795.52 \$
HYDRO-QUEBEC	CASERNE	1 526.74 \$
SOLUTIONS IT CLOUD.CA	MICROSOFT 365 ET BACK UP	74.62 \$
LBC CAPITALE	PHOTOCOPIEUR	111.53 \$
MEDIAL CONSEIL SANTE SECURITE INC.	LOCALISATION FLOCAGES ET CALORIFUGES	2 476.28 \$
POSTE CANADA	ECHOTIER	56.99 \$
REVENU CANADA	D.A.S. FÉVRIER 2025 TAUX RÉDUIT	1 351.14 \$
REVENU CANADA	D.A.S. FÉVRIER 2025 TAUX RÉGULIER	48.93 \$
MINISTERE DU REVENU	D.A.S. FÉVRIER 2025	4 230.07 \$
SOGETEL INC	LIGNES TÉLÉPHONIQUES	354.78 \$
VISA DESJARDINS	FRAIS SOCAN, SOUPER FONDATION, LETTRES ENREGISTRÉES, PERMIS BOISSON, CERTIFICAT CADEAU NAISSANCE	675.75 \$

TOTAL **19 138.15 \$**

4. Le total des salaires bruts pour le mois de février 2025 pour la somme de 16 717.54 \$.

6. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Revenus taxes municipales	63 786.88 \$
Location vestiaire	225.00 \$

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

Location bureau poste	160.00 \$
Location service de garde	100.00 \$
Conteneur électronique	40.19 \$
Publicité Écotier	555.00 \$
Permis rénovations	15.00 \$
Intérêts sur EOP et ristournes Desjardins	497.55 \$
Total	65 379.62 \$

7. CORRESPONDANCE

Expéditeur	Sujet
Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales	Outils mis à la disposition des municipalités pour favoriser l'achat québécois.
MRC de Lotbinière	Résolution #047-02-2025 concernant la récupération des plastiques agricoles par Agri-Récup.
Magazine Continuité	Offre d'achat du magazine Continuité portant sur l'histoire des bibliothèques publiques du Québec.
Municipalité de Ogden	Résolution # 2025-02-043 portant sur la dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle.
Municipalité de Ste-Christine	Résolution # 048-02-2025 (demande de modification de l'article 226.2 du Code de la sécurité routière). Résolution # 045-02-2025 (dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle) Résolution # 044-02-2025 (enjeux camp de jour)
St-Mathieu-de-Beloeil	Résolution # 2025-02-015 (enjeux camp de jour)
Vidéotron	Amélioration de la couverture cellulaire

8. DÉPENSES À APPROUVER

a) Fauchage des bords de chemin

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite faire faucher l'herbe en bordure des routes au mois de juillet ;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

RÉSOLUTION # 047-03-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner l'entreprise Grimard et Fils pour le fauchage au coût de 125 \$ / heure plus les taxes. L'équipement utilisé sera un tracteur Valtra avec broyeur déportable Maschio à marteaux aiguisables. Cette dépense sera prise dans le poste budgétaire # 02-32000-51 (entretien des chemins).

b) Débroussaillage des fossés

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire débroussailler ses bords de routes et ses fossés;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise R.M. Pépin au coût de 140.00 \$ de l'heure;

RÉSOLUTION # 048-03-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents mandater l'entreprise R.M. Pépin pour le fauchage/débroussaillage des bords de routes et fossés au coût de 140.00 \$ de l'heure, pour une somme totale approximative de 3 500 \$. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire # 02-32000-521 (entretien des chemins).

Le conseil ne souhaite pas que R.M. Pépin fauche également de l'autre côté du fossé, c'est-à-dire le bord des champs ou des terrains des citoyens. De cette façon, le débroussaillage sera plus rapide. Une attention devra également être apportée aux intersections.

c) Marquage de la chaussée

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite faire marquer la chaussée à l'été 2025 pour les routes 226, Principale, St-Antoine est, St-Sauveur, Héroux, les traverses piétonnières, la ligne d'arrêt de la rue Principale, la bande cyclable de la rue Principale, les cases de stationnement de l'avenue du Foyer ainsi que les logos de vélos et de 30 km/h;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Marquage et traçage du Québec	7622.87 \$ tx incluses
Lignes Maska	10 588.55 \$ tx incluses
Durand marquage	aucune soumission reçue

RÉSOLUTION # 049-03-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la firme Marquage et traçage du Québec pour le marquage au coût de 7 622.87 \$ taxes incluses. La ligne de la bande cyclable devra être corrigée pour s'assurer que la voie où circulent les voitures ait au minimum 3 mètres de largeur. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire # 02-32000-521 (entretien des chemins).

d) Balayage des rues

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire balayer ses rues au printemps 2025;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

CONSIDÉRANT les soumissions reçues suite à l'appel d'offres sur invitation :

Les Entreprises Édouard Paquette2 489 \$ + tx
Entretien paysager James Kingston aucune soumission reçue

RÉSOLUTION # 050-03-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner Les Entreprises Édouard Paquette pour le balayage des rues au coût de 2 489 \$ plus taxes. Cette dépense sera prise dans le poste budgétaire # 02-32000-520 (entretien des terrains municipaux).

e) Abat-poussière

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire épandre de l'abat-poussière liquide (chlorure de calcium 35 %) sur ses routes de gravier;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour environ 17 500 litres :

Enviro-Solutions Canada :0.4139 \$ / litre
Sel Ice Cat : 0.4180 \$ / litre
Entreprises Bourget :0.4567 \$ / litre

RÉSOLUTION # 051-03-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la compagnie Enviro-Solutions Canada pour l'épandage d'abat-poussière au coût de 0.4139 \$ du litre pour environ 17 500 litres. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire # 02-32000-629 (abat-poussière).

f) Vidange des fosses septiques résidentielles

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a démarré, en 2023, un programme de vidanges volontaires de fosses septiques pour les citoyens n'étant pas desservis par le réseau d'égouts sanitaires de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour but d'aider les gens à avoir un service de qualité à un prix abordable, étant donné que de moins en moins de fournisseurs offrent ce service dans notre région;

CONSIDÉRANT QUE le conseil tenait à ce que les options de vidange sélective et de vidange complète soient offertes aux citoyens;

CONSIDÉRANT les tarifs reçus sur à l'appel de services :

Entreprise	Vidange sélective	Vidange complète
Sani-Orléans	250 \$ Note : surcharge additionnelle pour fosse de plus de 4 m ³ : 0.30 \$ / gallon	340 \$ Note : surcharge additionnelle pour fosse de plus de 4 m ³ : 0.30 \$ / gallon
Sanivert	274.84 \$ (750 gallons) 314.85 \$ (850 gallons) 549.68 \$ (1500 gallons)	300.06 \$ (750 gallons) 339.20 \$ (850 gallons) 600.13 \$ (1500 gallons)

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

Sanitaires Fortier	235 \$ (-1000 gallons) 275 \$ (+1000 gallons)	295 \$ (-1000 gallons) 375 \$ (+1000 gallons)
EBI Envirotech inc.	208.48 \$ (-950 gallons) 22 \$ du 100 gallons supplémentaires	317.44 \$ (-950 gallons) 22 \$ du 100 gallons supplémentaires
Services sanitaires A.M. inc.	184.95 \$ (-1000 gallons) 18 \$ du 100 gallons supplémentaires	279.95 \$ (-1000 gallons) 18 \$ du 100 gallons supplémentaires

RÉSOLUTION # 052-03-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

- désigner la Services sanitaires A.M. inc. pour la vidange des fosses septiques des citoyens non desservis par le réseau d'égouts sanitaires municipal au coût de 184.95 \$ + tx pour une vidange sélective et de 279.95 \$ + tx pour une vidange complète pour l'année 2025;
- de procéder à l'envoi de la documentation et des formulaires d'inscription au service à tous les citoyens ayant fait l'achat d'une résidence non desservie depuis la vidange de 2023;
- de contacter tous les citoyens inscrits au service pour les informer de la présente décision.

g) Vidange des puisards et nettoyage des stations de pompage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire vidanger une cinquantaine de grilles pluviales ainsi que deux postes de pompage à l'automne 2025;

RÉSOLUTION # 053-03-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la firme Sani-Orléans pour les travaux au coût de 4 490 \$ plus taxes plus la disposition au coût de 185 \$/mètre cube.

h) Camp de jour – t-shirts pour les animateurs

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire faire des chandails à manches courtes pour les employés du camp de jour 2025 afin d'uniformiser les tenues vestimentaires et de s'assurer d'une meilleure visibilité lors des sorties et activités ;

RÉSOLUTION # 054-03-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner Les Confections Joly pour la confection de 15 chandails au coût de 15.00 \$ plus taxes chacun. Ces chandails

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

seront fournis aux animateurs (3 par animateur), à la coordonnatrice (2) et pour les parents accompagnateurs (4). Cette dépense sera prise dans le poste budgétaire # 02-70120-951.

i) Camp de jour – coordination 2025

ATTENDU QU'un camp de jour est organisé annuellement par les Loisirs de Fortierville et la municipalité et que ce camp est géré par des bénévoles;

ATTENDU QU'il est avantageux d'avoir les services d'un(e) coordonnateur(trice) afin de gérer l'organisation du camp, de planifier les sorties et activités et de superviser les animateurs de façon hebdomadaire;

RÉSOLUTION # 055-03-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de défrayer les coûts pour la coordination du camp de jour à l'été 2025. Il s'agira d'un poste à temps partiel incluant 20 heures de préparation avant le début du camp et un support hebdomadaire aux animateurs pendant la durée du camp et les sorties/activités. Le montant de cette dépense s'élève à environ 2 500 \$. Cette dépense sera prise dans le poste budgétaire # 02-70120-951.

9. DEMANDES

a) Stratégies Saint-Laurent et comités ZIP (demande d'appui)

CONSIDÉRANT QUE depuis 30 ans, Stratégies Saint-Laurent et le réseau des Comités ZIP travaillent sans relâche à protéger, restaurer et mettre en valeur le Saint-Laurent, une richesse et une ressource précieuse pour le Québec et le Canada;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ces organismes est menacé et que le désengagement financier envers ce réseau serait une grave erreur et mettrait en péril le seul réseau d'organismes en environnement et de concertation qui œuvre sur l'ensemble du St-Laurent;

RÉSOLUTION # 056-03-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'expédier une lettre d'appui à Stratégies Saint-Laurent et les comités ZIP afin qu'ECCEC maintienne son soutien financier au Programme ZIP, programme de financement issu du Plan d'action Saint-Laurent (PASL) et soutenant le réseau depuis 1995.

b) Semaine québécoise de la déficience intellectuelle

CONSIDÉRANT QU'au Québec, de nombreux citoyens et citoyennes vivent avec une déficience intellectuelle le rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité a à cœur l'inclusion et la participation des personnes vivant avec une déficience intellectuelle dans toutes les sphères de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE la 37^e édition de la Semaine québécoise de la

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

déficience intellectuelle vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité envers les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et leur famille;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens et favoriser l'établissement d'une société plus inclusive;

RÉSOLUTION # 057-03-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer la semaine du 16 au 22 mars 2025, Semaine québécoise de la déficience intellectuelle, et d'inviter la population à s'y impliquer.

10. AFFAIRES COURANTES

a) Dons d'arbres

ATTENDU QUE la municipalité souhaite donner des arbres aux citoyens dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts, en collaboration avec l'Association forestière du sud du Québec;

RÉSOLUTION # 058-03-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à l'Association forestière du sud du Québec 1000 arbres pour distribuer aux citoyens le samedi 17 mai 2025. Cette activité sera arrimée avec la distribution de compost de la MRC de Lotbinière.

b) Collecte des encombrants

ATTENDU QUE la collecte des déchets sur le territoire est maintenant assurée par la MRC de Lotbinière, et que la MRC n'effectue pas la collecte des encombrants;

ATTENDU l'offre de services de Recyc-Lav pour la collecte des encombrants;

RÉSOLUTION # 059-03-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner Recyc-Lav pour la collecte des encombrants au coût de 3 000 \$ par année plus les frais d'enfouissement qui seront payés directement au LET de St-Flavien. Ce nouveau service sera sur rendez-vous pour les citoyens et sera offert une fois par mois. De la publicité sera diffusée dans l'Échohier, sur le site internet de la municipalité et ses réseaux sociaux. Une circulaire sera également acheminée à toutes les adresses.

c) Rencontres Hydro-Québec (Journées de la culture)

CONSIDÉRANT QUE les Rencontres Hydro-Québec (Journées de la culture) seront de retour les 26, 27 et 28 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les Rencontres Hydro-Québec constituent un volet

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

spécial des Journées de la Culture, visant à encourager et soutenir la production d'activités culturelles et artistiques dans les municipalités de moins de 3000 habitants;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour a le mandat d'élaborer et de mettre en œuvre l'ensemble des activités des Rencontres Hydro-Québec sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les responsabilités des municipalités participantes sont de : publiciser les Rencontres Hydro-Québec sur les différentes plateformes citoyennes et de fournir un lieu couvert pour accueillir les activités avec accès à des toilettes et de l'électricité;

RÉSOLUTION # 060-03-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de participer aux Rencontres Hydro-Québec pour l'année 2025.

d) ÉcoÉnergie 360

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé « *ÉcoÉnergie 360* » (ci-après « ÉcoÉnergie 360 »), soit une initiative de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme d'ÉcoÉnergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Fortierville a pris connaissance du programme ÉcoÉnergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Fortierville désire bénéficier du programme ÉcoÉnergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE pour évaluer l'admissibilité des travaux au programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard des actifs municipaux de la Municipalité de Fortierville doivent être colligés et utilisés par la FQM, ÉcoÉnergie 360 ou tout autre intervenant ou partenaire au programme ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Fortierville :

- déclare sa volonté de participer au programme d'ÉcoÉnergie 360 ;
 - autorise la prise d'informations, d'inventaires ou analyses pouvant être effectuées par la FQM, ÉcoÉnergie 360, et tout autre intervenant ou partenaire au programme, afin de mener les analyses préliminaires permettant notamment de déterminer les actions ou travaux à être effectués et l'admissibilité de ces travaux, et ce, sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Fortierville;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Fortierville comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM ou ÉcoÉnergie 360 pour l'exécution de travaux selon les paramètres du programme ÉcoÉnergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables;

RÉSOLUTION # 061-03-2025

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Fortierville confirme son intention de participer au programme ÉcoÉnergie 360 ;

QUE la Municipalité de Fortierville autorise la direction générale à :

- collaborer avec la FQM, ÉcoÉnergie 360 et tout autre intervenant ou partenaire au programme, à la prise d'informations, d'inventaires ou analyses afin de mener les analyses préliminaires permettant notamment de déterminer les actions ou travaux à être effectués et l'admissibilité de ces travaux, et ce, sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Fortierville ;
- transmettre à FQM, ÉcoÉnergie 360 et tout autre intervenant ou partenaire au programme, tous documents, données, renseignements ou autorisations d'accès en lien avec les actifs municipaux ou les sources de consommation d'énergie;
- effectuer toutes démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

11. SUIVI DE DOSSIERS

a) **Service incendie – rapport annuel**

ATTENDU QU'à chaque année, depuis la mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie, un rapport annuel doit être complété portant sur les activités municipales;

ATTENDU QUE la directrice générale a complété ce rapport pour l'année 2024 et l'a soumis au conseil municipal pour approbation;

RÉSOLUTION # 062-03-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport annuel 2024 des activités municipales en incendie présenté par la directrice générale. Ce rapport devra être soumis à M. Guy Lemieux du Service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour.

b) **Ancien site d'enfouissement – mandat au service juridique de la FQM**

ATTENDU les nouvelles obligations concernant les OMHS (obligations de mise hors service);

ATTENDU QUE la municipalité de Fortierville possède une terre à bois sur le territoire de la municipalité de Ste-Françoise (lot 6 179 894) qui aurait été utilisée, de 1965 à 1981, comme site d'enfouissement;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite obtenir un avis légal concernant ce terrain et les obligations qui en découlent en rapport avec les OMHS;

RÉSOLUTION # 063-03-2025

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner le service juridique de la Fédération québécoise des municipalités pour l'obtention d'un avis juridique concernant le lot 6 179 894. L'avocate au dossier prévoit que 8 à 10 heures seront requises pour le dossier, et les 4 premières heures sont gratuites avec l'adhésion à la FQM. Les heures seront facturées au taux horaire de 195 \$.

Le conseil souhaite être avisé si le temps requis pour le dossier dépasse les heures prévues.

c) Contrat de déneigement – appel d'offres

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville souhaite procéder à un appel d'offres public pour le déneigement des routes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 935 du Code municipal stipule qu'une demande de soumissions publiques de 133 800 \$ et plus doit être publiée dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement et dans un journal qui est diffusé sur le territoire de la municipalité;

RÉSOLUTION # 064-03-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de publier l'appel d'offres pour le contrat de déneigement sur le site seao et dans un journal.

d) Jugement # 200-17-035080-233

CONSIDÉRANT les jugements rendus dans le dossier # 200-17-035080-233;

CONSIDÉRANT QUE des véhicules désaffectés se trouvent toujours sur les lots # 6 180 322, 6 181 020 et 6 180 319, malgré la date limite du 31 janvier 2025 imposée par l'huissier;

CONSIDÉRANT QUE des nuisances, débris, pneus, ferraille et matériaux de construction se trouvent toujours sur les lots # 6 180 322, 6 181 020 et 6 180 319, malgré la date limite du 31 janvier 2025 imposée par l'huissier;

RÉSOLUTION # 065-03-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

- Désigner l'huissier de justice, M. Jean-François Fortier, pour la supervision des travaux de nettoyage des lots 6 180 322, 6 181 020 et 6 180 319 ;
- Désigner l'entreprise Excavation Marcel Jacques pour le déneigement des lieux et le transport des véhicules jusqu'à la remorque;
- Désigner la firme Kenny-U-Pull pour le transport des véhicules désaffectés à l'extérieur des lots ;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

- Désigner la firme Recyc-Lav pour le nettoyage des lots 6 180 322, 6 181 020 et 6 180 319. Les nuisances retirées des lots seront disposés au LET de St-Flavien ;
- Les coûts et frais engagés pour l'exécution du jugement # 200-17-035080-233 résultant des travaux d'enlèvement, de nettoyage, de transport et de disposition de l'ensemble des nuisances seront facturés au propriétaire des lots, conformément au jugement.

12. RÈGLEMENTS

Aucun règlement.

14. COMITÉS ET MRC

a) Déneigement

Le conseiller Yannick Pressé dit avoir reçu un appel durant la fin de semaine concernant le déneigement. Étant donné qu'il y a actuellement beaucoup de neige, les Entreprises Jacques Beaudet ont poussé toute la neige de la rue Principale du côté sud de la rue pour éviter une trop grande accumulation du côté des trottoirs.

b) Urgence CLSC

La mairesse dit s'être rendue à l'Assemblée nationale avec le préfet de la MRC de Bécancour concernant le dossier de l'urgence du CLSC. Une pétition a également été lancée. Elle invite tous les gens à signer et partager la pétition. Des copies papier sont également disponibles dans plusieurs commerces. Les gens ne doivent en aucun cas la signer en double.

15. AFFAIRES NOUVELLES

a) Yvon Trottier – rassemblement des Chevaliers de Colomb

ATTENDU QU'un important rassemblement des Chevaliers de Colomb se tiendra à Fortierville le 17 août 2025;

ATTENDU QU'une messe, célébrée par M. Yvon Trottier (aumônier des Chevaliers de Colomb) aura lieu à l'église Ste-Philomène et qu'il y aura ensuite un pique-nique dans le parc municipal;

RÉSOLUTION # 066-03-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre à M. Yvon Trottier d'utiliser gratuitement le parc municipal pour le pique-nique du 17 août 2025, ainsi que la salle municipale pour l'accès aux toilettes. En cas de pluie, le pique-nique aura lieu à l'intérieur de la salle municipale.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20h02 et se termine à 20h25.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 067-03-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h25.

Julie Pressé, mairesse

Annie Jacques, d.g. et greffière-
trésorière.

« Je, Julie Pressé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal* ».